

Pour un patient sous morphinique fort

Définition Interdose (ou bolus)

Une **interdose** est une Prescription Anticipée Personnalisée, précise datée et signée, d'une dose supplémentaire d'antalgiques :

- À libération immédiate.
- De durée d'action rapide et courte.
- Pour un patient bénéficiant d'un traitement antalgique de fond avec un morphinique (faible ou fort : palier II ou III des antalgiques de l'OMS).

Objectifs

- Répondre très rapidement à un accès douloureux transitoire.
- Anticiper l'apparition d'une douleur induite (mobilisation-soins-transfert ...).

Par l'auto-administration ou administration d'une interdose par les soignants.

Principe de l'interdose

Lors de la prescription médicale :

- Le médecin prévoit jusqu'à 6 interdoses par 24 heures.
- Ces interdoses seront données en fonction de la réapparition de la douleur, en respectant la **période interdite** (temps minimum à respecter entre 2 interdoses) qui est de :
 - **1 heure** entre deux interdoses **per os**.
 - **20 à 40 min** entre deux interdoses **sous-cutanée**.
 - **5 à 10 min** entre deux interdoses **IV**.

Le nombre d'interdoses par **24 heures** reste de **6 maximum**.

(si PCA = cas particulier)

Les avantages

L'interdose permet de :

Traiter les pics douloureux

- × Soulager **rapidement** le patient.
- × **Anticiper** les douleurs provoquées.
- × Garder l'**autonomie** du patient.
- × **Adapter le traitement de fond** selon le nombre d'interdoses consommées, tout en évitant le surdosage.

Rôle Infirmier - En pratique

👉 **Reconnaître** la nécessité d'une interdose, et **prendre l'initiative de l'administrer*** en respectant la prescription médicale.

👉 **Noter l'évaluation de la douleur** qui a motivé cette administration (localisation, description, intensité, circonstances d'apparition), l'horaire et la posologie de l'interdose donnée sur la fiche de surveillance du traitement de la douleur.

👉 **Réévaluer** la douleur :

- 1 heure après si per os
- 40 min si sous-cutanée
- 10 min si IV

👉 Noter les ré-évaluations (douleurs, soulagement et éventuels effets secondaires) et les interdoses sur la **fiche de surveillance (traçabilité)**.

👉 **Signaler au médecin la prise d'au moins 3 interdoses 2 jours de suite**, afin qu'il évalue la nécessité d'adapter la dose de fond.

* Rôle infirmier tel qu'il est établi dans le nouveau décret de compétences infirmières (du 29 juillet 2004 article 4311-2, 4311-5, 4311-8).

Exemples de prescriptions

Rappels

Posologie Interdoses

Posologie d'une interdose
= 1/10 à 1/6 de la posologie
du traitement de fond sur 24h
(pour le même mode d'administration)

Correspondances / voie d'administration

1 morphine per os
=
1/2 morphine sous-cutanée
=
1/3 morphine IV

Durogésic 25µg/h (patch de Fentanyl)
(à changer toutes les 72 heures)
=
Morphine 60 mg/24h per os
(ex : SKENAN 30 mg LP x 2 / 24h)

MORPHINIQUES FORTS

SKENAN 30 mg LP à 8h et 20h (12 heures d'intervalle) :

Si douleurs

Interdoses d'ACTISKENAN 10 mg per os,
minimum 1 heure entre deux prises.
Maximum 6 prises par 24 heures.

Ou bien

Interdoses de morphine sous-cutanée 5 mg
minimum 20 à 40 min entre deux injections.
Maximum 6 interdoses par 24 heures.

DUROGESIC 50 µg/h, pour 72 heures

Si douleurs

Interdoses d'ACTISKENAN 20 mg per os
minimum 1 heure entre deux prises.
Maximum 6 prises par 24 heures.

Ou bien

Interdoses de morphine sous-cutanée 10mg
minimum 20 à 40 min entre deux injections.

MORPHINIQUES FAIBLES

EFFERALGAN-CODEINE 1 comprimé
4 fois/jour en systématique :

Si douleurs :

1 comprimé supplémentaire
(Maximum 8 comprimés par 24 heures)
Respecter un intervalle d'une heure

INTERDOSES D'ANTALGIQUES

Traitement des accès
douloureux transitoires

EMSP Sud Deux-Sèvres

05.49.78.34.11

Validé par le CLUD—CH Niort
Mai 2008